

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

Batterie Lithium ion

**3S1P ICR 18650-22F***Elément No. 763*

## 1. Identification de la substance et du fabricant

<b>Identification</b>	Catégorie de produit	Batterie Lithium ion
	Modèle	WAM ICR 18650-22F 3S1P
	Tension Nominale	10,8 V
	Capacité Nominale	2,2 Ah
	Energie Nominale	23,76 Wh
	Système Chimique	Lithium ion / Graphite
	Rechargeable	Oui
<b>Fabricant</b>	Nom et adresse	WAMTECHNIK sp. Z.o.o. ul. Techniczna 2, 05-500 Piaseczno
	Téléphone	+48 22 701 26 00
	Fax	+48 22 701 26 01
	E- mail	office@wamtechnik.pl
<b>Date de fabrication</b>	Octobre 2016	

## 2. Identification du danger

**Classification**

En général, les batteries lithium ion rechargeables sont classées dans la classe 9 de la catégorie des biens dangereux (§ 2 (1) Transport of Hazardous Goods Act). La tension nominale en Volts et la capacité nominale en Ampère heures doivent être marqués sur l'emballage

**Dangers**

Si la cathode et l'anode de la batterie entrent en contact avec d'autres métaux, la chaleur peut s'accumuler et le liquide électrolytique peut fuir. Le liquide électrolytique est inflammable. En cas de fuite d'électrolyte, mettre la batterie hors de portée du feu immédiatement.

**Toxicité**

Si une batterie prend feu, les vapeurs peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

**3. Composition et informations sur les ingrédients**

	%	NUMERO CAS
Papier Aluminium	1-10	7429-90-5
Oxyde métallique (propriétaire)	20-60	Confidentiel
Fluorures de polyvinylidène (PVDF)	< 5	24937-79-9
Styrène Butadiène	< 5	9003-55-8
Caoutchouc(SBR)		
Feuille de cuivre	1-15	7440-50-8
Carbone (propriétaire)	10-30	7440-44-0
Electrolyte (propriétaire)	5-25	Confidentiel
Aluminium et matériaux inertes	1-30	N/A

#### 4. Mesures de premiers secours

Les produits chimiques sont contenus dans des boîtes de conserve scellées. Dans des conditions normales d'utilisation, le risque d'exposition ne se produit que si la batterie est malmenée mécaniquement. En cas de fuite de produits chimiques, suivez ces conseils:

**Inhalation:** Le contenu d'une batterie ouverte peut causer une irritation respiratoire. Faire respirer de l'air frais et appeler un médecin.

**Contact avec la peau :** Le contenu d'une batterie ouverte peut causer une irritation de la peau. Nettoyer la peau avec de l'eau savonneuse.

**Contact avec les yeux:** Le contenu d'une batterie ouverte peut causer une irritation oculaire. Se rincer immédiatement les yeux méticuleusement pendant 15 minutes et faire appel à un médecin.

#### 5. Mesures pour les pompiers

**En cas d'incendie:** Utiliser des extincteurs à poudre chimique.

**Attention:** Avant de commencer à éteindre le feu, assurez-vous que vous êtes au vent de feu. Il est donc impossible d'inhaler des vapeurs toxiques.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Essuyer le liquide d'électrolyte qui fuit avec un chiffon absorbant.

Si beaucoup de liquide d'électrolyte a fuité, vous devriez porter:

- Des vêtements de protection
- Un masque à gaz contre les gaz organiques
- Des lunettes de sécurité
- Des gants

Mettre la batterie hors de portée de feu immédiatement.

#### 7. Manipulation et stockage

<b>Manipulation</b>	N'ouvrez pas la batterie. Ne pas écraser, démonter, faire tomber ou souder.
<b>Chargement</b>	Charge dans les limites de 0 °C à + 45 °C de température. Chargez seulement avec le chargeur spécifié conçu pour cette batterie.
<b>Décharge:</b>	Décharge dans les limites de -20 °C à + 60 °C de température.
<b>Attention:</b>	Une mauvaise manipulation peut provoquer un incendie ou une explosion.
<b>Stockage:</b>	Température de stockage: -20 °C à + 25°C Gamme d'humidité: 0 % à 80 % Zone bien ventilée. Un court-circuit peut provoquer une brûlure Ne pas stocker avec des objets métalliques.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Voir le point 7, les consignes doivent être respectées. Vous devez vérifier en permanence que la température de stockage se situe à l'intérieur des limites. Vous devez vérifier la ventilation pour vous assurer que la plage d'humidité se situe également à l'intérieur des limites. Pour une utilisation normale, vous n'avez pas besoin d'équipement de protection.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence:</b>	3 cellules (série) 1 (parell) dans un boîtier en plastique noir.
<b>Poids:</b>	200 g
<b>Propriétés chimiques:</b>	Voir le point 3

## 10. Stabilité et Réactivité

Lors d'un stockage prolongé, la capacité sera réduite et la durée de vie de la batterie sera plus courte. Le boîtier en plastique peut être endommagé par des fuites d'électrolyte.

## 11. Informations toxicologiques

Lors d'une utilisation normale, il n'y aura pas de fuite et personne ne peut entrer en contact avec les ingrédients toxiques de la batterie.

## 12. Informations écologiques

En utilisation normale, il n'y aura pas de pollution de l'environnement. Si la batterie est inutilisable, vous devez la recycler. Voir le point 13.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

La batterie est un déchet dangereux.

Il n'est pas autorisé à l'éliminer avec les déchets ordinaires.

Si la batterie est inutilisable, jetez-la conformément à la réglementation en vigueur en matière de recyclage.

## 14. Informations de transport

Transport selon la directive UN 3480 (1) :

Comme l'énergie nominale n'est pas supérieure à 100 Wh, vous n'avez pas besoin de transporter la batterie en tant que marchandise dangereuse, si les prescriptions du transporteur correspondant sont respectées :

Vous pouvez appliquer la disposition spéciale 188 du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses ADR/RID.

(2), IMDG-Code (3) ainsi que l'instruction d'emballage 965, partie II ; du règlement sur le transport sur les véhicules à moteur.

Marchandises dangereuses IATA (4) avec les exigences suivantes :

L'énergie nominale de la batterie n'est pas supérieure à 100 Wh.

Il doit avoir passé avec succès le test de transport de l'ONU selon le Manuel d'épreuves et de tests de l'ONU.

Critères, Partie III, article 38.3.

S'assurer que les piles au lithium sont emballées individuellement dans un emballage intérieur entièrement fermé. La batterie doit être protégée contre les court-circuits.

Protecteur de surpression vers l'intérieur.

Le colis doit résister à une chute libre d'une hauteur de 1,2 m sans déplacer le contenu.

**Route et chemin de fer: ADR / RID 2015 (2)**

**Informations sur la classification**

(1) Numéro UN:	<b>3480</b>	(2) Nom d'expédition approprié (PSN): (en gras)	<b>BATTERIES LITHIUM ION</b> (y compris les batteries au lithium-ion polymère)
	Variation:	Pour l'arrimage sur ou sous le pont.	
(3a) Classe:	9	(3b) Code de classification:	M4
(4) Groupe d'emballage:	-	(6) Provisions spéciales:	188 230 310 348 376 377
(7a) Quantités limitées: Information de citernes <b>ADR</b>	0	(7b) Quantités exceptées:	E0
(13) Dispositions spéciales pour les citernes ADR:	-	(14) Véhicule pour wagon-citerne:	-

**Dispositions spéciales pour le transport**

(16) Emballages:	-	(17) Corpulence	-
(18) Chargement, Déchargement et prise en charge	-	(19) Opération	-

**Informations supplémentaires**

(20) Numéro d'identification du danger:	-	Code d'action d'urgence:	4W
(15) Catégorie de transport:	2	(15) Code de restriction tunnel:	E

**Transport routier dans une chaîne de transport, y compris le transport maritime**

A partir du 1.1.4.2.2 de l'ADR, les colis, conteneurs, citernes mobiles et conteneurs-citernes qui ne satisfont pas entièrement aux prescriptions relatives à l'emballage, à l'emballage en commun, au marquage, à l'étiquetage des colis ou au placardage et à la signalisation orange de l'ADR, mais qui sont conformes aux prescriptions du Code IMDG sont acceptés pour le transport dans une chaîne de transport, y compris le transport maritime, sous réserve des conditions suivantes:

a) Si les colis ne sont pas marqués et étiquetés conformément à l'ADR, ils doivent porter des marquages et des étiquettes de danger conformément aux prescriptions du Code IMDG;

(b) Les prescriptions du Code IMDG s'appliquent à l'emballage en commun à l'intérieur d'un colis ;

(c) Pour le transport dans une chaîne de transport, y compris le transport maritime, si les conteneurs, citernes mobiles ou conteneurs-citernes ne sont pas marqués et placardés conformément au chapitre 5.3 de l'ADR, ils doivent être marqués et placardés conformément au chapitre 5.3 du Code IMDG. Dans ce cas, seul le 5.3.2.1.1 de l'ADR (panneaux orange vierges) est applicable au marquage du véhicule lui-même. Pour les citernes mobiles et conteneurs-citernes vides non nettoyés, cette exigence s'applique jusqu'au transfert ultérieur vers une station de nettoyage.

Cette dérogation ne s'applique pas aux marchandises classées comme marchandises dangereuses dans les classes 1 à 9 de l'ADR et considérées comme des marchandises non dangereuses conformément aux prescriptions applicables du Code IMDG.

Les véhicules autres que ceux qui transportent des conteneurs, des citernes mobiles ou des conteneurs-citernes, qui ne sont pas placardés conformément aux dispositions du 5.3.1 de l'ADR, mais qui sont marqués et placardés conformément au chapitre 5.3 du code IMDG, sont acceptés pour le transport dans une chaîne de transport, y compris le transport maritime, à condition que les dispositions de marquage orange du 5.3.2 de l'ADR soient respectées.

Pour le transport dans une chaîne de transport, y compris le transport maritime, les informations requises en vertu des 5.4.1 et 5.4.2 de l'ADR et de toute disposition spéciale du chapitre 3.3 de l'ADR peuvent être remplacées par le document de transport et les informations requises par le code IMDG, à condition que toute information supplémentaire requise par l'ADR soit également incluse.

**Mer: Code IMDG Amendement 37-14 (3)**

### Informations de classification

(1) Numéro UN: **3480**

Nom d'expédition approprié(PSN): **BATTERIES LITHIUM ION** (2)

(en gras) (y compris les batteries au lithium-ion polymère)

Variation: Pour l'arrimage

sur ou sous pont

Variante codée: 0001

(3) Classe ou division: 9 (4) Risques subsidiaires:  
 (5) Groupe d'emballage: - (6) Provisions Spéciales : 188 230 310 348 376 377  
 (7a) Quantités limitées: 0 (7b) Quantités exceptées: E0

### Information d'emballage

(8) Instructions d'emballage: P903 P908  
 P909 (9) Provisions d'emballage: -  
 LP903 LP904  
 (10) Instructions IBC : - (11) Provisions IBC: -  
 (13) Instructions citerne: - (14) Provisions citerne: -

### Informations supplémentaires

(15) Plan d'urgence: F-A,S-I Point d'ignition: -  
 Haute conséquence: No Etat: Solide

(16a) Arrimage et manutention (16b) Isolement  
 Catégorie A. -

SW19 Pour les batteries transportées conformément aux dispositions spéciales 376 ou 377 de la catégorie C, à moins qu'elles ne soient transportées lors d'un court voyage international.

* Classe	1.1/1.2/1.5	1.3/1.6	1.4	2.1	2.2	2.3	3	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	6.1	6.2	7	8	9
Isolement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

(17) Propriétés et Observations

Groupes d'isolement

Batteries électriques contenant des ions lithium enfermés dans un corps métallique rigide. Les batteries au lithium-ion peuvent également être expédiées ou emballées avec l'équipement. Les piles électriques au lithium peuvent provoquer un incendie en raison d'une rupture explosive de la carrosserie causée par une mauvaise construction ou une réaction avec des contaminants.

### Exigences générales en matière d'arrimage

Cargos – Sur ou sous le pont.

Navires – Sur ou sous le pont.



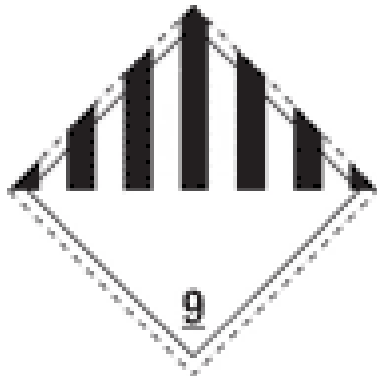
Air: IATA 2016 (4)

## Batteries Lithium Ion

- UN3480
- PI: 965
- Section IB
- IMP: RLI Etiquettes:



Taille: 120 x 110 [mm]



Taille: 100 x 100 [mm]



**Note explicative:**

**CAUTION**

The packages in this consignment  
consist of

**LITHIUM ION BATTERIES**

Shipment must be handled with  
care

Damaging can cause fire or  
explosion

If the package is damaged it must be  
quarantined, inspected and repacked

For further information  
contact: Phone: +48 22 701  
26 00

**15. Information de régulation**

- |                      |   |
|----------------------|---|
| (1) UN 3480:         | Dispositions relatives au transport des batteries au lithium-ion, y compris les tests selon le "Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, troisième partie, section 38.3". |
| (2) ADR / RID 2015:  | Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par route et par chemin de fer   |
| (3) IMDG-Code 37-14: | Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par mer.   |
| (4) IATA 2016:       | Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne.   |

**16. Autres informations**

Aucune